



Erreur de personne pour un excès de vitesse

Par **diden**, le **27/06/2008 à 16:10**

Bonjour,rnj'ai reçu une assignation à comparaitre au tribunal à Paris le 22 Octobre 2008 ,par huissier ,à mon nom (je demeure en normandie) pour une réclamation d'un conducteur de véhicule (le mien),concernant un excès de vitesse de moins de 20 Km /h.rnC'est un excès de vitesse du 25/09/05 et J'ai acheté le véhicule le 22/01/07 ?rnrnévidement ,c'est une affaire ,qui ne me concerne pas ,mais l'huissier me dit de me rendre à Paris pour défendre mon casrnrnComment faire ,pour m'éviter des frais et du temps ,pour une affaire ,ou je suis une victime ?rnrnCordiales salutationsrnrnDiden

Par **Marion2**, le **27/06/2008 à 19:14**

Téléphonez au greffe du tribunal en expliquant votre situation et demandez lui, s'il est possible d' envoyer (en Recommandé A/R) tous les justificatifs nécessaires qui prouvent que le 25/09/2005, vous n'étiez pas le propriétaire du véhicule.

Par **diden**, le **28/06/2008 à 08:39**

Bonjour laure,rnrnmerci pour ta réponse ,je vais essayer ...rnBonne journée
rnrnDiden

Par **JamesEraser**, le **28/06/2008 à 23:26**

Laure a raison, il serait étonnant que la justice perde son temps et son argent (hic !) sur des causes d'incrimination perdues d'avance.
Par ailleurs, si vous transmettez tous les éléments d'identification du conducteur indélicat, la justice va se faire un "royal et empirique" plaisir de le convoquer.
Cordialement